

## Etude sur le rôle sociétal des Orchestres

### Synthèse

Novembre 2018

---

S'interroger sur le rôle sociétal des Orchestres revient à explorer les liens entre ces organisations portées par l'excellence musicale et leur territoire.

Pour ce faire, nous avons conduit une enquête auprès d'une soixantaine de parties prenantes de cinq Orchestres différents : l'Orchestre de Chambre de Paris, l'Orchestre National de Lille, l'Orchestre National de Lyon, l'Orchestre National d'Ile-de-France et l'Orchestre Symphonique de Bretagne.

Directeurs, chefs d'orchestres, musiciens et partenaires, dont des élus et des associations, se sont ainsi exprimés sur leur vision de ce rôle sociétal et la manière dont il se concrétise au travers de la programmation et des actions spécifiques mises en place.

De cette étude, nous avons retenu plusieurs constats, particulièrement structurants.


#### *1) L'engagement sociétal fait partie intégrante de la mission d'un Orchestre.*

Dans quasiment l'ensemble des propos recueillis, l'**engagement sociétal** fait partie intégrante de la mission de l'Orchestre, même s'il peut prendre des définitions et des formes variées.

- Pour en expliquer les raisons, certains mettent en avant **l'histoire de l'Orchestre** dès ses origines, d'autres insistent sur les **besoins sociaux du territoire** dans lequel ils s'inscrivent et qui les interpellent, d'autres, enfin, soulignent les **attentes des pouvoirs publics** qui se renforcent sur ce volet ;
- Dans tous les cas, reprenant une terminologie utilisée dans le domaine des sciences économiques, les Orchestres sont foncièrement « **encastés** »<sup>1</sup> au sein de leur territoire. Loin d'être un îlot isolé, ils ont ainsi une forte interdépendance avec de multiples acteurs de leur écosystème qui vont les influencer et qu'ils vont influencer au quotidien par leurs interactions et actions communes : financeurs (publics, privés), élus, prestataires, musiciens,

---

<sup>1</sup> Forgée par l'économiste Karl Polanyi, la notion d'encastrement souligne que les activités de toute organisation (entreprises, associations, etc.) ne peuvent être analysées de manière « désencastrées » des règles et institutions qui en permettent et contraignent la réalisation. Dans le cadre de cette étude, la notion d'encastrement permet d'objectiver la perception des directeurs des orchestres : les actions menées sont étroitement liées aux attentes et besoins de leur territoire (s'exprimant à travers les pouvoirs publics, les acteurs associatifs, les publics, etc.)



établissements scolaires, établissements de l'action sociale, maison d'arrêt, salles de spectacle, ensemble vocal, etc.

- Ils s'inscrivent également dans une logique de **redevabilité et de responsabilité** : bénéficiant de financements publics et des opportunités du territoire (ex : salles), les orchestres reconnaissent la nécessité de « **rendre à la société** » en prenant part à la lutte contre ses fragilités et en faveur de la cohésion sociale.

## 2) Cet engagement prend la forme d'une **excellence artistique au service des territoires**.

Nous avons distingué **trois modalités d'intervention** par lesquelles les Orchestres remplissent leur rôle sociétal :

- « **Se produire** » fait référence au « cœur de métier » des orchestres : jouer dans des salles de spectacles afin de permettre aux publics de faire l'expérience de l'excellence artistique
- « **Jouer pour** » fait référence à la capacité des orchestres à jouer pour une large diversité de publics. Jouer pour le plus grand nombre, diversifier les publics, jouer hors les murs, autant d'injonctions intégrées au sein des orchestres qui rivalisent de formats différents pour faire bénéficier le plus grand nombre de représentations de grande qualité.
- « **Créer avec** » fait référence à deux éléments principaux en lien avec la capacité de création artistique des orchestres. Premièrement, le fait que les orchestres développent de nombreuses initiatives utilisant les ateliers de création artistique comme levier de développement pour des jeunes et des publics fragilisés. Deuxièmement, le fait qu'ils représentent pour les amateurs et les professionnels une ressource mobilisable pour créer.

Le trait commun à ces modalités d'action est de toujours chercher à s'appuyer sur **l'excellence artistique** comme levier pour produire des « moments hors du temps », « où l'on se reconnecte à ses émotions et son imaginaire », « où l'on vit une expérience partagée », « où l'on admire une performance ou on peut être acteur d'une performance », « où l'on valorise le patrimoine culturel »...

De manière opérationnelle, les Orchestres développent ainsi de nombreuses actions qui dépassent le cadre de la production musicale auprès de leur public traditionnel :

- chaque orchestre dispose d'effectifs dédiés à la prise en charge des actions sociétales, en général incarnée par une équipe ou un(e) responsable des « **actions culturelles** »<sup>2</sup>. En relation étroite avec les équipes « artistiques », ces équipes contribuent à assurer l'**intégration des actions sociétales** au sein de la programmation artistique ;

---

<sup>2</sup> Dans ce rapport, nous privilégions le vocable « actions sociétales » pour désigner ce que les orchestres baptisent plutôt « actions culturelles »

- un simple coup d'œil aux différents programmes permet par ailleurs de visualiser **la grande variété des projets menés** : concerts à destination des jeunes publics, ateliers à destination de populations carcérales, concerts en hôpitaux, concerts auprès d'associations, concerts en région, concerts qui mettent en valeur le patrimoine régional, ciné-concerts, concerts interactifs en utilisant son téléphone portable, studio d'enregistrement de musique de film, participation aux grandes manifestations culturelles de sa ville et sa région, etc., les orchestres rivalisent d'actions au service de leur territoire !

3) Cet engagement se traduit par **une myriade d'effets possibles pour les parties prenantes du territoire.**

Issu de l'analyse des données disponibles sur les cinq orchestres étudiés, nous avons bâti un cadre pour essayer d'appréhender la diversité des effets des activités d'un orchestre sur son territoire et ses parties prenantes. Ces effets sont organisés selon les trois modalités d'interventions présentées ci-dessus et détaillés dans le rapport complet de l'étude.



Nous avons ainsi mis en exergue :

- Sur les actions **« se produire »**,
  - a. **la contribution à l'épanouissement des publics** lié à la richesse de l'expérience vécue lors des concerts ;
  - b. **le développement du dynamisme économique territorial** via les revenus pour les commerces riverains ou les partenaires de l'action, ainsi que la création et le maintien d'emploi locaux ;
  - c. **le renforcement du rayonnement et de l'attractivité territoriale** au travers la promotion d'une ville, d'une région ou d'un patrimoine local à laquelle l'Orchestre contribue.



- Sur les actions « **jouer pour** »,
  - a. **le développement de la sensibilité artistique auprès des plus jeunes** au travers les nombreux formats de concerts auprès des publics scolaires et jeunes publics ;
  - b. **l'accès à une expérience musicale pour des publics « empêchés »** via en particulier les concerts menés « hors les murs » qui permettent un moment d'émotion et d'évasion et leur montrent qu'eux aussi ont le droit légitime d'accéder à des activités culturelles ;
  - c. **l'intégration de la musique dans la vie de tous les jours** en proposant des formats adaptés aux cadres et rythmes de vie actuels et en allant au contact des habitants sur les territoires.
  
- Sur les actions « **créer avec** »,
  - a. **la facilitation de la création artistique pour les amateurs et professionnels** par les collaborations avec des compositeurs ou des musiciens en devenir, par des cours pour les musiciens amateurs, des possibilités d'enregistrement, etc.
  - b. **la transformation sociale et culturelle des jeunes par la création artistique** à travers une diversité de programmes engageants dans lesquels ils apprennent à jouer, progressent dans leur jeu, co-crésent des œuvres, se produisent en public...et développent des compétences et une confiance en eux qui vont au-delà du champ artistique ;
  - c. **la contribution à l'insertion des publics fragilisés** avec la création artistique comme levier d'apprentissage, de lien social, de « répit » et de moments de bien-être pour ces fragilisés (détenus, réfugiés, etc.).

Cette proposition de cartographie, qui se veut à la fois simple et exhaustive, a pour vocation de **rendre plus lisibles et visibles** les composantes du rôle sociétal des Orchestres et la diversité des effets qui peuvent en découler. Reste aujourd'hui à aller plus loin dans la mesure de la fréquence et de l'ampleur de ces effets selon les actions déployées. La prochaine étape de travail est ainsi d'élaborer et de mettre à disposition des Orchestres une **méthodologie pour suivre les effets de ces actions et en rendre compte**.

**Contacts :**

**KIMSO**

Emeline Stievenart, directrice associée  
Tél. +33 (0)6 20 02 80 04 - [estievenart@kimso.fr](mailto:estievenart@kimso.fr)

**Association Française des Orchestres**

Philippe Fanjas, directeur  
Tél. +33 (0)1 42 80 26 27 - [phfanjas@france-orchestres.com](mailto:phfanjas@france-orchestres.com)

